

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.5/32/106
15 décembre 1977
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième Cession
CINQUIEME COMMISSION
Points 100 et 67 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

EVALUATION DES PROGRES ACCOMPLIS DANS L'APPLICATION DES RESOLUTIONS 2626 (XXV), 3202 (S-VI), 3281 (XXIX) et 3362 (S-VII) de l'ASSEMBLEE GENERALE, INTITULEES RESPECTIVEMENT "STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA DEUXIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT", "PROGRAMME D'ACTION CONCERNANT L'INSTAURATION D'UN NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE INTERNATIONAL", "CHARTRE DES DROITS ET DEVOIRS ECONOMIQUES DES ETATS" et "DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE"

Instauration du nouvel ordre économique international

Incidences administratives et financières du projet de résolution publié sous la cote A/C.2/32/L.101

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du règlement intérieur

1. A sa 62ème séance, le 15 décembre 1977, la Deuxième Commission a adopté le projet de résolution publié sous la cote A/C.2/32/L.101, après avoir examiné l'état des incidences financières dont elle était saisie (A/C.2/32/L.100).
2. Aux termes du paragraphe 2 du projet de résolution, l'Assemblée générale déciderait de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1980, afin d'évaluer les progrès réalisés dans les diverses instances des Nations Unies sur la voie de l'instauration du nouvel ordre économique international et, aux termes du paragraphe 3 du même projet de résolution, l'Assemblée déciderait de créer un comité plénier qui se réunirait, selon que de besoin, entre les sessions de l'Assemblée générale, jusqu'à la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1980. En vertu du paragraphe 4 du projet de résolution, ce comité, en tant que point de convergence, aiderait l'Assemblée générale à surveiller et suivre l'application des décisions et accords résultant des négociations relatives à l'instauration du nouvel ordre économique international menées au sein des organismes compétents des Nations Unies en imprimant l'élan nécessaire pour résoudre les difficultés qui pourraient surgir lors des négociations et encourager les travaux

de ces organismes, en servant, le cas échéant, de tribune en vue de faciliter et d'accélérer le règlement des questions en suspens, en étudiant les priorités et problèmes économiques mondiaux et en procédant à des échanges de vues à ce sujet.

3. Au paragraphe 7 du projet, l'Assemblée générale déciderait que le Comité pourrait prendre les dispositions de travail voulues pour s'acquitter de sa tâche.

4. On trouvera ci-après les prévisions préliminaires de dépenses pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale et les réunions du Comité plénier.

La session extraordinaire de l'Assemblée générale

5. En ce qui concerne la session extraordinaire elle-même, on se souviendra que, lors de la reprise de la trente et unième session de l'Assemblée générale 1/, la Deuxième Commission a été saisie d'un projet de résolution intitulé "Développement et coopération économique internationale" (A/C.2/31/L.95), dans lequel il était proposé que l'Assemblée générale se réunisse en session extraordinaire au plus tard au début de 1980 pour évaluer les progrès réalisés dans l'instauration du nouvel ordre économique international.

6. Un état des incidences financières de ce projet de résolution a été présenté à l'Assemblée générale (A/C.2/31/L.96). Vu la grande similitude entre les paragraphes pertinents du projet de résolution A/C.2/31/L.95 et ceux du projet de résolution A/C.2/32/L.44, sauf indication contraire, les hypothèses retenues et les incidences financières indiquées dans le document A/C.2/31/L.96 demeurent d'une façon générale valables. Aussi, les prévisions préliminaires de dépenses qui figurent dans ce document sont-elles reproduites ci-après pour l'information des membres de la Commission.

7. En l'absence d'indications sur la durée de la session ou le nombre de commissions prévues, on a évalué les incidences administratives et financières en partant de l'hypothèse que la session envisagée aurait des caractéristiques analogues à celles de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, à savoir :

- a) La session extraordinaire aurait lieu à New York;
- b) La durée de la session serait de 2 semaines et demie;
- c) En plus de l'Assemblée plénière, il serait créé une grande commission;
- d) L'Assemblée plénière et la grande commission tiendraient l'une et l'autre deux séances par jour (il y aurait donc au total 4 séances par jour), pour lesquelles

1/ Voir A/C.2/31/SR.70.

des services d'interprétation, de traduction et d'établissement de comptes rendus sténographiques (pour l'Assemblée plénière) et analytiques (pour la grande commission) seraient fournis en six langues (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe);

e) Le volume de la documentation est estimé à 200 pages.

8. Selon les hypothèses énoncées au paragraphe 7 ci-dessus, le coût de la réunion d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale est évalué comme suit :

	<u>Dollars</u>
Frais de voyage des représentants (coût total)	273 700
Département des conférences :	
a) Interprétation	183 400
b) Traduction, révision et dactylographie	162 800
c) Etablissement de comptes rendus sténographiques et analytiques	490 300
d) Reproduction et distribution	22 300
e) Dépenses diverses (planification et service des réunions, travaux d'édition, etc.)	7 200
Service de l'information <u>a/</u> :	
a) Presse et publications	6 600
b) Radio et moyens visuels	4 800
c) Services techniques pour les communications	22 100
d) Relations extérieures	1 600
Bureau des Services généraux :	
a) Services techniques pour les télécommunications	9 700
b) Communications	13 000
c) Services de sécurité	24 000
Total	<u><u>1 226 500</u></u>

a/ Compte non tenu du coût de la publication et de la diffusion d'une brochure de documents de base, etc., qui est évalué à 80 000 dollars.

/...

9. Les prévisions de dépenses ci-dessus ont un caractère préliminaire. Le Secrétaire général présentera des renseignements plus détaillés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981

Réunions du Comité plénier

10. Les dépenses qu'entraîneraient les services de conférence pour les réunions du Comité plénier ont été évaluées sur la base des hypothèses suivantes :

a) Les réunions se tiendraient au Siège une fois par an, en 1978 et en 1979, pendant une période de deux semaines;

b) S'il n'est créé qu'un groupe de travail et si ce groupe de travail ne se réunit que lorsque le Comité n'est pas en session, il n'y aura pas de séances simultanées des deux organes;

c) Le volume de la documentation serait approximativement le suivant :

100 pages avant la session	A, C, E, F, R
75 pages pendant la session	A, C, E, F, R
25 pages après la session	A, Ar, C, E, F, R

d) Il ne serait pas établi de comptes rendus analytiques.

11. Compte tenu de ces hypothèses, les dépenses qu'occasionneraient en 1978 les services de conférence seraient les suivantes :

/...

Tableau 1

Services de conférence (1978)

	Effectifs	Jours	Dollars	
			Taux journalier	Total
Interprétation (anglais, chinois, espagnol, français, russe)				
Traitements	16	14	169	37 900
Documentation avant la session (100 pages - anglais, chinois, espagnol, français, russe)				
Traitements :				
Traduction	6	19	129	14 700
Révision	3	19	138	7 900
Dactylographie :				
agents non recrutés sur le plan local	6	19	49	5 600
agents recrutés sur le plan local	1	12	32	400 28 600
Documentation pendant la session (75 pages - anglais, chinois, espagnol, français, russe)				
Traitements :				
Traduction	6	14	129	10 800
Révision	3	14	138	5 800
Dactylographie :				
agents non recrutés sur le plan local	6	14	49	4 100
agents recrutés sur le plan local	1	12	32	400 21 100
Documentation à l'issue de la session (25 pages - anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe)				
Traitements :				
Traduction	6	6	129	4 600
Révision	3	6	138	2 500
Dactylographie :				
agents non recrutés sur le plan local	6	6	49	1 800
agents recrutés sur le plan local	1	3	32	100 9 000

/...

Tableau 1 (suite)
 Services de conférence (1978)

	Effectifs	Jours	Dollars	
			Taux journalier	Total
Reproduction/distribution				8 500
Autre personnel de conférences	2	12	27	600
Frais de voyage				
Interprètes <u>a/</u>	16			18 400
Autre personnel de documentation <u>b/</u>	15			17 300
				<u>35 700</u>
				<u>141 400</u>

a/ Non recrutés sur le plan local.

b/ Dans l'hypothèse où du personnel linguistique non recruté sur le plan local serait nécessaire à la production des documents à établir en cours de session et qu'il assurerait également la production des documents avant et après la session.

12. Le coût des services de conférence en 1979 serait calculé sur la base des mêmes hypothèses que celles qui ont été utilisées pour la réunion de 1978. On compte que les augmentations résultant de l'inflation en 1979 feront passer le total à 148 500 dollars, ce qui porterait à 289 900 dollars le coût total des réunions pour 1978-1979. On ne peut à ce stade émettre d'hypothèse en ce qui concerne une session éventuelle du Comité plénier en 1980, étant donné que les dates de la session extraordinaire ne sont pas encore fixées. Au cas où il y aurait une session du Comité en 1980, cependant, son coût serait comparable à ceux prévus pour 1978 et 1979.

13. La complexité de la question que le Comité devra examiner laisse penser que la participation de fonctionnaires de l'ONUDI, de la CNUCED, du Conseil mondial de l'alimentation et des commissions régionales serait essentielle. Une estimation des frais de voyage de 15 fonctionnaires des organismes susmentionnés pour se rendre aux réunions du Comité est donc incluse dans le présent état.

Tableau 2

Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance des
fonctionnaires des organismes intéressés et des commissions
régionales

	1978	1979	Total
	(Dollars)		
ONUDI			
Frais de voyage de quatre fonctionnaires	4 600	4 800	9 400
Indemnité journalière de subsistance - 14 jours	2 900	3 100	6 000
CNUCED			
Frais de voyage de quatre fonctionnaires	4 600	4 800	9 400
Indemnité journalière de subsistance - 14 jours	2 900	3 100	6 100
Conseil mondial de l'alimentation			
Frais de voyage de deux fonctionnaires	2 500	2 700	5 200
Indemnité journalière de subsistance - 14 jours	1 500	1 500	3 000
Un fonctionnaire de chaque commission régionale :			
Frais de voyage	7 300	7 700	15 000
Indemnité journalière de subsistance - 14 jours	3 700	3 900	7 600
Total	30 000	31 600	61 600

/...

14. Au paragraphe 7 du projet de résolution, l'Assemblée générale déciderait que le Comité pourrait prendre les dispositions de travail voulues pour s'acquitter de sa tâche. Le Secrétaire général pense qu'il s'agirait là de dispositions qui ne toucheraient pas les ressources dont dispose le Secrétariat. Aucune incidence financière n'est donc prévue à ce titre.

15. En résumé, le coût des activités en 1978 et en 1979, telles qu'elles sont actuellement envisagées, serait de 351 000 dollars, comme indiqué dans le tableau 3 ci-après :

Tableau 3

Coût des activités en 1978 et en 1979

	1978	1979	Total
	(Dollars)		
Services de conférence pour les réunions du Comité plénier	141 400	148 500	289 900
Frais de voyage de fonctionnaires des organismes intéressés et des commissions régionales des Nations Unies pour participer aux réunions du Comité plénier	30 000	31 600	61 600
Total	171 400	180 100	351 500

16. Etant donné que les frais de voyage des fonctionnaires des services organiques chargés d'assurer le service des réunions du Comité plénier seront imputés sur divers chapitres du budget et pourront dans chaque cas être financés grâce à des crédits déjà approuvés, le Secrétaire général ne demande pas pour le moment de crédits à ce titre. Il se réserve néanmoins le droit de revenir sur cette question dans son rapport sur l'exécution du budget-programme de 1978-1979.

17. Le coût estimatif total des services de conférence, tel qu'il est indiqué dans le présent document, est provisoire. A la fin de la session en cours, un état récapitulatif des coûts des services de conférence sera présenté à l'Assemblée générale; il contiendra une estimation des crédits additionnels nécessaires pour 1978-1979, compte tenu de la capacité qu'a le Secrétariat d'absorber le volume de travail dans les limites des ressources disponibles.
